

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 769 Convention financière pour une subvention d'investissement demandée au Ministère de la Culture pour la rénovation du Théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 548 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention financière avec le Ministère de la Culture et de la communication – Direction générale de la création artistique–, pour l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 300.000 euros pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise en conformité du théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8e), estimés à 923.644euros H.T. ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention financière avec le Ministère de la Culture et de la communication – Direction générale de la création artistique–, pour l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 300.000 euros pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise en conformité du théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8e).

Article 2 : La recette sera constatée sur la rubrique 3112, nature 1321, AP 1804622, au budget d'investissement de la Ville de Paris, sur les exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO